

Image not found or type unknown



Droit a la reanimation erreure medicale

Par **famie**, le **28/09/2014** à **13:20**

bonjour,ma mere agee de 72ans a été hospitalisee le 4/10/2013 et elle c est retrouvée avec un klebsiella (l hôpital nie)donc a chaque hospitalisation elle isolée rnapres un séjour en soins intensifs en avril 2014 d ou elle c est remise , j ai été convoqué par des médecins qui ont prient la decision sans nous demander de ne pas la reanimer ...sans nous en parler le 24/09/2014 elle fait un coma ..aux urgences ils la reaminent elle est intubée; sans avoir lue le dossier medical heureusement le 25/09/2014 on est convoqués alors qu'elle se retablit en reanimation (elle va bien mieux)pour nous dire que dans son dossier il ne fallait pas la reanimée le 27/09/2014 nous avons écrit un courrier stipulant que nous sommes contre cette decision mais ils nous disent que c est eux qui décident et pas nous.....rnj aimerais avoir des conseilsmerci de prendre un peu de votre temps merci